Annexe

Charte des valeurs et principes de l’Association Suisse du Rebozo

Chaque membre de l’association Suisse du Rebozo ;

- promeut à une transmission consciente, respectueuse et non appropriative du Rebozo
- prend part aux valeurs de l’association ; respect – solidarité – responsabilité individuelle – bienveillance

En outre, chaque membre adhère au fait que ;

- l’association Suisse du Rebozo favorise la participation, le dialogue et l’engagement bénévole
- l’association promeut une approche de soin fondée sur la présence, l’écoute, le respect de chacun et la qualité du prendre soin
- notre pratique s'appuie sur les enseignements traditionnels du Rebozo et sur le respect de ses racines culturelles. Nous en proposons cependant une utilisation élargie en tant qu’outil de soutien dans une approche globale du bien-être, de l'accompagnement et du soin.
- l’association encourage des relations basées sur l’empathie, la bienveillance, le respect mutuel et la solidarité, tant entre ses membres qu’avec les personnes accompagnées
- l’association soutient l’exploration des pratiques, le partage des savoirs et des expériences, ainsi que l’expansion des connaissances autour du Rebozo, dans un esprit d’ouverture et de transmission collective
- l’association recommande vivement la formation continue et les journées d’intégration de pratique.

Chaque membre s’engage à incarner ces valeurs et principes dans sa pratique associative et à contribuer à un cadre respectueux, sécurisant et cohérent avec l’éthique de l’association.

La présente charte des valeurs et principes de l’Association Suisse du Rebozo a été adoptée par l'assemblée constitutive du 23 janvier 2026 à Lausanne et a été modifiée le 10 juin 2026.

Le comité de l’Association Suisse du Rebozo : Anne-Laure, Christine, Claudia et Nathalie